



Commission des projets routiers

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Transfert de tronçons de la RD 206 à BENFELD

Rapport n° CP/2012/833

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités de transfert de deux tronçons de la RD 206 en traversée d'agglomération au profit de la Commune de BENFELD.

Le déplacement de panneaux d'entrée d'agglomération suite à la création du « Parc d'Activités des Nations » à BENFELD ainsi que la nouvelle continuité de la RD 206 en traversée de la Commune, ont entraîné la désaffectation du réseau routier départemental de deux tronçons de route. Le premier se situe rue du Maréchal Foch et le second entre le giratoire « Intermarché » et l'avenue de la Gare.

Il conviendrait dès lors de procéder au transfert de ces deux parcelles au profit de la Commune de BENFELD, en vue de leur intégration au domaine public routier communal.

Ces tronçons sont cadastrés comme suit :

Section AL :

- n°318/0.25 avec 12,88 ares
- n°319/0.73 avec 61,94 ares

soit un ensemble d'une surface totale de 74,82 ares.

S'agissant d'un transfert entre le domaine public routier départemental et celui de la Commune de BENFELD, cette cession s'effectuera à titre gratuit. Par délibération du 25 mai 2010, la Commune de BENFELD s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

Conformément à l'article L. 3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques applicable depuis avril 2006, la cession concernant des propriétés publiques relevant du domaine public peut se réaliser sans déclassement préalable.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

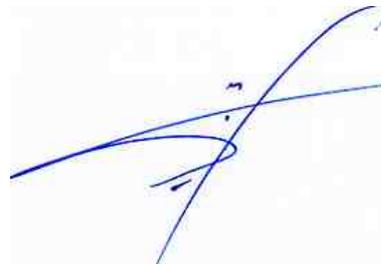
- approuve le transfert des tronçons de la RD 206 cadastrés sous section AL n°318/0.25 (12,88 ares) et n°319/0.73 (61,94 ares) sur le territoire de la Commune de BENFELD au profit de la Commune de BENFELD. Le transfert s'effectuera à titre gratuit.

- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à ce transfert.

Strasbourg, le 22/10/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL